

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

Date de convocation :
6 juin 2019

Date d'affichage :
6 juin 2019

Nombre de délégués :

En exercice	:	58
Présents	:	30
Pouvoirs	:	09
Absents ou excusés	:	19

Objet :

Modalités de financement
IRVE

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, ALRAN, ESPITALIER, GOURDOU, CABOT, TORRIJOS, ICHARD, JONGBLOET, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, ALGANS, VIVAN LEMONNIER, FARENC, FORTANIER, BIAU, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents et suppléés : M. CHAMAYOU

Membres ayant donné pouvoir :

- M. GOURC a donné pouvoir à M. CABOT
- M. AUDARD a donné pouvoir à M. ASTIÉ
- M. BALARDY a donné pouvoir à M. ICHARD
- M. AZAIS a donné pouvoir à M. FARENC
- M. ESCANDE a donné pouvoir à M. FORTANIER
- M. REYJAUD a donné pouvoir à M. MAYNADIER
- M. BOZZO a donné pouvoir à M. DE LAPANOUSE
- M. BUFFEL a donné pouvoir à M. LEROUX
- M. SABLAYROLLES a donné pouvoir à M. MYLONAS

Membres excusés : MME BOUSQUET, MM. BARROU, TARROUX, SOULA, BERTHIER, JOURDE, COLLADO, COMENT, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, GRAN, LAGASSE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, BIEZUS, PATTE et DARGEIN – VIDAL.

- **Vu** la délibération du 2 octobre 2015 portant sur la constitution d'un groupement de commande pour la mise en place de la compétence IRVE dans les départements des régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées,
- **Vu** la délibération du 22 janvier 2016 portant sur l'exonération du SDET de redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour l'implantation de bornes de charge et de la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les aires dédiées,
- **Vu** la délibération du 19 juin 2015 portant modifications statutaires du SDET pour l'adoption de la compétence optionnelle supplémentaire relative à la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

Monsieur le Président propose au Comité Syndical, en absence de financements d'état pour le déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables complémentaires, d'intégrer une contribution communale au financement de ces infrastructures, et dont le montant ne pourra excéder un tiers (1/3) du coût global de l'opération de mise en œuvre.

Il précise que Le montant restant sera assuré par le SDET et avec un financeur tiers le cas échéant.

Monsieur le Président ajoute que la contribution communale relative aux frais de fonctionnement est fixée à 500€ par an et par infrastructure déployée sur le périmètre communal.

Contribution communale au déploiement des structures IRVE
$C \leq 1/3$ du coût global de l'opération
Contribution communale relative au frais de fonctionnement des structures IRVE
500 € / an / borne

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, **à l'unanimité** :

- **D'INTEGRER** une contribution communale au financement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques en absence de financement de l'Etat.
- **DE FIXER** le montant maximum de cette contribution à un tiers du coût global de l'opération de mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 24 juin 2019


Le Président
S.D.E.T.
2 rue Gustave Eiffel
Zone d'Albitech
81000 ALBI
A. ASTIE